

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Photo récente  
à coller

### BPJEPS Activités Nautiques mention « Glisses Aérotractées »

- Test technique des Exigences Préalables (TEP)** à l'entrée en formation BPJEPS, 16 au 18 octobre 2017 à l'ENVS  
 **Epreuves de sélection** à l'entrée en formation BP JEPS (session 2018), 19 au 20 octobre 2017 à l'ENVS

Dossier à compléter (liste des pièces en page 3) et à renvoyer

à l'ENVS Beg Rohu 56510 Saint-Pierre Quiberon

**Pour le 18 septembre 2017 (dernier délai)** (cachet de la poste faisant foi)

#### Identification du (de la) candidat(e)

NOM : ..... Prénom : ..... Sexe : M  F

Date de naissance : / / Lieu de naissance : ..... Nationalité :

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

☎ : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Portable : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Courriel : .....@.....

Profession ou dernier emploi occupé :

Si vous êtes déjà titulaire du TEP, précisez l'année d'obtention : **20.....**

#### STATUT A L'ENTREE EN FORMATION :

Salarié(e) :  CDI,

CDD plus de 6 mois

CDD moins de 6 mois

#### Coordonnées de l'employeur (si concerné) :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Nom du responsable :

#### Demandeur d'emploi (inscrit) :

Coordonnées du Pôle Emploi ou de la Mission Locale :

Ville : ..... Secteur : .....

Nom et téléphone du conseiller :

#### Type de rémunération ou Allocation :

A.R.E (Allocation Retour à l'Emploi)

RSA

Salaire ou Revenu d'activité

Sans rémunération

#### NIVEAU D'ETUDES :

Dernière classe fréquentée :

Date :

#### Diplôme obtenu le plus élevé :

Brevet des collèges

CAP, BEP,

BAC général ou technologique

DEUG, BTS, DUT

LICENCE

MASTER

#### Diplômes sportifs :

**BEES 1** Précisez : .....

**BEES 2** Précisez : .....

**BP JEPS** Précisez : .....

**AUTRES** Précisez : .....

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

<input type="checkbox"/> les frais de formation sont à ma charge	<u>La formation est financée par :</u> <input type="checkbox"/> OPCA (Fongecif, AGEFOS, UNIFORMATION) <input type="checkbox"/> Pôle Emploi <input type="checkbox"/> Contrat de professionnalisation <input type="checkbox"/> Région Bretagne <input type="checkbox"/> Employeur <input type="checkbox"/> Autres (préciser)  <input type="checkbox"/> Pas de financement pour le moment
--	--

J'autorise l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques à me filmer et me photographier en vue de l'exploitation, la diffusion et la reproduction d'images fixes et audiovisuelles sur tous les types de supports dans le cadre de la mission de service public de l'établissement OUI  NON

Les résultats au Test d'Exigences Préalables seront diffusés sur le site internet de l'ENVS, sauf avis contraire du candidat  
J'accepte la diffusion des résultats au Test d'Exigences Préalables sur internet OUI  NON

A..... le.....

Signature du (de la) candidat(e)



## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

**Tout dossier incomplet, ou posté après la date de clôture des inscriptions, sera irrecevable et retourné à l'intéressé.**

- La présente **fiche d'inscription complétée**,
- 1 photo d'identité** réglementaire et **récente** collée en 1ère page à l'emplacement prévu à cet effet (précisez votre nom au dos),
- Copie de l'attestation de formation PSC1** (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou titre équivalent (**AFPS** (Attestation de formation aux premiers secours), **BNS** (Brevet National de Secourisme), **BNPS** (Brevet National des Premiers Secours),
- Copie (**en couleur**) du **permis bateau** (côtier),
- Attestation de natation** 100 m nage libre départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2 m de profondeur, délivrée par une personne titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur sportif 1<sup>er</sup> degré option Activités de la natation.
- Certificat médical** de non-contre-indication à la pratique des glisses aérotractées datant de **moins de 3 mois par rapport à la date du test**,
- Si vous êtes français, ou ressortissant de l'union européenne, photocopie (**en couleur**) **recto verso** de votre **carte nationale d'identité ou passeport** en cours de validité,
- Si vous êtes étranger(e) hors union européenne, photocopie de votre **titre de séjour** en cours de validité,
- Une photocopie de votre **attestation d'assuré(e) social(e)** en cours de validité (*document à demander à votre caisse d'assurance maladie*),
- Une attestation **d'assurance en responsabilité civile**,
- Un curriculum vitae détaillé** précisant notamment votre expérience professionnelle, sportive et éventuellement pédagogique, votre pratique personnelle du kite et vos autres implications dans le milieu du kite,
- Une lettre de motivation** faisant apparaître votre projet professionnel,
- Copie (**en couleur**) des **diplômes universitaires ou sportifs**
- Un chèque (à l'ordre de ENVSN) d'un montant de 80 €** pour les frais administratifs (non remboursables, sauf absence pour raison médicale, adresser le certificat médical dans le mois qui suit l'absence, au-delà de ce délai, il ne sera pas effectué de remboursement).

Pièces supplémentaires, pour les candidats français de moins de 25 ans :

- Copie de **certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

## MATERIELS A APPORTER

Vous devez vous munir de l'ensemble du matériel :

- ailes de kite, engins de glisse et de roulage,
- systèmes de sécurité en conformité et leash,
- tout équipement de protection obligatoire ou vous paraissant utile.

Vous serez seul responsable de votre équipement, de son état, de ses réglages et de son adéquation avec la pratique. Les conditions météorologiques peuvent être variées, soyez prêt à pratiquer de façon adaptée (différentes tailles et différents types de support). Il vous appartient de vous adapter aux conditions.

Ne pas oublier vêtements de rechange, papier, stylobille.

Informations complémentaires :

**Service Formation de l'ENVSN**

Beg Rohu – 56510 ST PIERRE QUIBERON

Isabelle KERZERHO : 02-97-30-30-33–

Courriel : [isabelle.kerzerho@envsn.sports.gouv.fr](mailto:isabelle.kerzerho@envsn.sports.gouv.fr)

## **EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (Test technique du 16 au 18 octobre 2017 à l'ENVSN)**

*Extrait de l'arrêté du 19 octobre 2012, modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002, portant création de la spécialité « activités nautiques » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport*

L'entrée en formation d'un candidat pour chaque mention de la spécialité "activités nautiques" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, est précédée d'exigences préalables. Le candidat doit justifier de l'attestation de réussite au(x) test(s) d'exigences préalables à l'entrée en formation pour :

- Les supports d'une discipline lorsqu'il s'agit d'une mention monovalente.
- Les supports constitutifs de la mention lorsqu'il s'agit d'une mention plurivalente.

### **Mention "glisses aérotractées"**

« 1. Exigences préalables à l'entrée en formation mention "glisses aérotractées" :

- être titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, option "côtière" ;
- évaluation de tout ou partie des compétences suivantes en fonction des conditions de pratique sur terre et eau :

#### **Etre capable :**

- de s'insérer dans l'espace de pratique ; utilisation des différentes zones de préparation et d'évolution en sécurité ; naviguer en groupe sur un espace restreint,
- de s'équiper avec tous les éléments de protection individuelle, en fonction des conditions météorologiques du site,
- de décoller, poser et immobiliser son cerf-volant de traction sans assistance en sécurité,
- après déclenchement du système de sécurité du cerf-volant de traction et pliage d'urgence dans la zone d'évolution, de revenir dans la zone de préparation,
- de réaliser un arrêt d'urgence : s'arrêter à un point précis et éviter un obstacle,
- d'évoluer avec aisance sur différents types de supports de glisse et cerf-volant de traction,
- de naviguer (glisse ou roulage en position debout) à toutes les allures avec aisance, fluidité et efficacité (optimisation, cap et vitesse),
- d'effectuer des virages à 180° sans rupture de glisse ou de roulage,
- d'effectuer des rotations d'au moins 180° à l'engin de roulage sur un bord sans perte de glisse,
- d'évoluer dans les vagues,
- d'exécuter diverses figures d'expression d'un niveau de compétition régionale, du type hooké/dé-hooké, aile haute/aile basse, rotation avant/arrière.

#### **2. Dispenses et équivalences :**

Les diplômes de moniteur fédéral de vol libre, option "glisses aérotractées", surface eau, délivrés par la Fédération française de vol libre, dispensent du test technique préalable à l'entrée en formation pour la mention "glisses aérotractées" de la spécialité "activités nautiques" du BPJEPS.

Une attestation de niveau en compétition correspondant aux rangs des huit premiers du championnat de France ou vingt premiers du classement mondial de référence pour les hommes et des quatre premiers du championnat de France ou des dix premiers du classement mondial pour les femmes, délivrée par le directeur technique du vol libre, dispense du test technique mentionné à l'alinéa précédent. »

**NB : Après réussite, la validité de ce test n'est pas limitée.**

## **EPREUVES DE SELECTION (19 et 20 octobre 2017 à l'ENVSN)**

**Les effectifs de la formation au BP kite-surf sont limités compte tenu des possibilités d'insertion professionnelle dans ce secteur. Il est donc nécessaire de départager les candidats ayant réussi le test technique.**

Les épreuves de sélection s'adressent aux candidats ayant déjà réussi le TEP (en 2016, ou au cours des années antérieures).

Elles comprennent :

- une épreuve technique (parcours)
- une épreuve de natation de 400 m en mer
- une épreuve écrite, qui permet notamment d'apprécier les connaissances générales du candidat dans le domaine du kitesurf ainsi que sa capacité d'expression écrite
- un entretien avec le jury à partir du CV et de la lettre de motivation du candidat, qui portera notamment sur son projet professionnel.

A l'issue de ces épreuves, les candidats sont classés par ordre de mérite sur une liste principale ou sur une liste complémentaire.

Les candidats de la liste principale se verront proposer un cursus de formation BP JEPS.

Si certains candidats de la liste principale se désistent, il sera fait appel aux candidats classés sur la liste complémentaire.

**La formation**, à plein temps (généralement de février à novembre, sauf allègement ou renforcement selon le profil des stagiaires) alterne des périodes en centre de formation (ENVSN) et en entreprise.

Les frais pédagogiques s'élèvent à 8400 € (10 € par heure de formation) pour le parcours le plus long (840 heures de formation en centre et 665 heures en entreprise). Les candidats déjà titulaires d'un BPJEPS dans une autre mention ou d'un BEES peuvent obtenir des allègements de formation. Il existe plusieurs possibilités de financement de cette formation (demandeurs d'emploi : Programme Bretagne Formation, salariés : fonds de formation gérés par les OPCA).

### **Information : stages préparatoires au test technique**

Depuis plusieurs années, le taux de réussite au test technique évolue entre 40 et 50 %. Le jury constate que de nombreux candidats ne sont pas capables de réaliser le test technique, probablement en raison d'une pratique insuffisante des glisses aérotractées terrestres ou/et des glisses aérotractées nautiques.

Ces stages ne sont pas obligatoires, et la participation à ces stages ne peut en aucun cas garantir la réussite au test technique du BP. En revanche, ils constituent une occasion de perfectionner les techniques de navigation et de sécurité, et d'obtenir des conseils pour progresser individuellement entre les deux séquences du stage (généralement 3 jours en juin et 3 jours en septembre).